

On s'abonne à Lyon, chez :
 THÉODORE PITRAT, Libraire,
 rue du Pérat;
 V^e BARREAUX, rue St Dominique;
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n^o 20;
 Et chez tous les Directeurs de
 Poste.



L'Écho de L'Univers,

Journal

L'Écho de l'Univers paraît :
 Les Mardi, Vendredi et Di-
 manche,

PRIX :
 Trois Mois, 7 fr.
 Six Mois, 13
 Un An, 24
 1 fr. de plus, par trimestre,
 pour l'Étranger.

De Littérature, Sciences et Arts, et de Commerce;
 Par une Société de Gens de Lettres.

LYON, 10 FEVRIER 1826.

Il est permis maintenant de passer sur le pont Morand avec des voitures. Un avis de la Mairie en prévient les habitans des deux rives.

— La mairie a prévenu les habitans de la ville que le registre des abonnemens pour les logemens militaires était ouvert aux mêmes conditions, et suivant le même tarif que les années précédentes.

— Les derniers jours du Carnaval ont été pluvieux et mauvais. Aussi les masques et les promeneurs ont-ils dû être peu nombreux. La cause est palpable, facile à saisir. Eh bien ! qui le croirait ? c'est à la congrégation qu'un journal fait l'honneur d'avoir attristé les derniers jours gras. Désormais, voilà les jésuites atteints et convaincus de faire la pluie et le beau tems.

— On parle avec plus d'assurance que jamais de la construction d'un nouveau palais de justice. On a estimé déjà, dit-on, les édifices qu'il faudrait acquérir. Il serait tems que le Tribunal de première instance, par exemple, cessât de payer un loyer au propriétaire de l'hôtel de Chevières, place St-Jean.

— Les associations de compagnonage continuent d'occasionner de coupables excès. Ces jours derniers, un malheureux ouvrier vitrier, qui n'a pas voulu se soumettre aux règles imposées par cette société dangereuse, a été insulté et frappé d'une manière cruelle, pen-

dant la nuit, en passant dans la rue Saint-Marcel. Ses blessures sont graves. Les assaillans, qui ont pris la fuite et qu'on n'a pu découvrir, l'ont laissé dans un état qui fait craindre pour sa vie. Ces délits sont de tous les jours, et aucune mesure n'est prise. Il existe néanmoins des réglemens, qu'il ne s'agit que de faire exécuter, qui interdisent le port de tout signe de ralliement, et qui défendent ces sortes d'association. La loi est-elle impuissante ? Sollicitez des dispositions plus fortes, et capables d'effrayer par la gravité des peines. Si des exemples éclatans frappaient ces misérables d'une salutaire terreur ; si tous les lieux et les moyens de réunions leur étaient enlevés, le scandale, contre lequel nous nous élevons, serait bientôt anéanti. Souvent des chefs d'ateliers, qui ne veulent pas s'assujétir aux règles brutales de cette association barbare, ont été frappés par des malheureux qu'armait la fureur. L'entrepreneur *Déviens* des Brotteaux est mort l'année dernière des suites d'un événement de ce genre. Assez de victimes attestent l'urgence des mesures répressives. Une gloire certaine, et le suffrage de tous les ouvriers honnêtes et tranquilles, attendent l'administration qui nous délivrera de ce fléau. Certain que la nôtre veut le bien avec sincérité et bonne foi, nous lui adressons avec confiance ces observations dictées par l'amour du bien public et de la tranquillité.

— Le fléau de l'usure est partout poursuivi et réprimé sans aucun ménagement. Aucun exemple ne nous apprend qu'on ait encore fait justice d'un seul

usurier à Lyon, où l'habitude de ce trafic honteux fait de nombreuses victimes dans toutes les classes de la société. L'usure y marche la tête levée : c'est une profession avouée. Demandez à cet oisif, dont le patrimoine s'élevé à peine à dix mille francs, quel est son état ; il vous répondra : Je suis capitaliste ; *je fais la broche*, expression d'argot qui est synonyme de petite banque, ou de prêteurs à la petite semaine, espèce d'hommes qu'on rencontre dans toutes les faillites, et auxquels on devrait appliquer la loi du talion, en les condamnant à la place de ces banqueroutiers frauduleux du dernier étage, les seuls poursuivis, poussés par eux dans l'abîme et rendus coupables par leurs seules manœuvres. On a vu des syndics de faillites, heureusement en petit nombre, consacrer à l'usure l'emploi des nombreux capitaux que la faiblesse ou l'imprudence laissent entre leurs mains pendant de longues années. Le Tribunal de Toulon vient de donner un exemple de sévérité. Il a condamné les nommés Tesquet père et fils, pour délit habituel d'usure, à 1,800 fr. d'amende. Espérons que les Tribunaux de Lyon s'empresseront de donner à leur tour des preuves de l'horreur que doit leur inspirer cet agiotage affreux, impuni jusqu'alors dans nos murs. Sans doute que le ministère public attend une occasion éclatante pour frapper quelques-uns des plus audacieux. Qu'il consulte l'opinion générale : elle les a depuis long-tems signalés.

— Le même Tribunal de Toulon a décidé, le 17 janvier dernier, que la

plaidoirie des affaires sommaires appartenait aux avoués : le procureur du Roi s'y était opposé, et c'est contre son réquisitoire que la décision a été portée. C'est un point de discipline intérieure qu'il était bien important de fixer, surtout depuis la dernière ordonnance sur les avocats, afin de tracer la ligne qui sépare ces derniers et les avoués, d'une manière bien précise, ainsi que leurs droits respectifs.

ALBUM LYONNAIS.

Certaines feuilles de Paris s'occupent souvent des parallèles qu'elles établissent entre le noble faubourg, le faubourg Saint-Germain, et le reste de la Capitale. Un journal de notre ville a voulu payer un tribut à l'entraînement de l'exemple. Il met en opposition Bellecour et les Terreaux. Les plaisanteries du bon temps, mais que les circonstances obligent de mitiger un peu, ne sont pas épargnées. C'est un peu, c'est une élévation bien méritée qui nous valent cette petite boutade qui se termine par la litanie d'usage : *Délivrez-nous des Jésuites*. Pour nous, qui craignons beaucoup plus les élèves de Fouché que les enfans de *Loyola*, parce que les œuvres sont là, nous dirons : Inspirez à nos écrivains du jour l'amour de la patrie et l'honneur des maux qui l'ont si long-tems ensanglantée. Laissons l'Hôtel-de-Ville occupé par celui que le choix du Prince y a placé, pour succéder à un noble baron qui habitait aussi Bellecour.

* * L'autorité ne s'est pas prêté de bonne grâce, à Clermont, comme elle l'a fait chez nous, à l'ovation burlesque que certains individus, étrangers à la république des lettres, ont voulu faire subir à la mémoire de Molière. On s'est opposé au couronnement de son buste, sur la scène, après la représentation du *Tartufe*. Il est tems de laisser reposer l'ombre de cet auteur. Ce grand homme n'a voulu peindre que des travers ; loin de lui l'idée de faire des appels aux passions politiques ou religieuses. Ce n'est donc pas pour rendre un hommage mérité à l'un des grands génies du siècle de Louis XIV, au Père de la comédie, que nos modernes frondeurs se li-

vent à ces frépignemens d'un enthousiasme qui tient du prosélytisme. Nous savons que le miel est aux bords de la coupe, et que le fiel le plus impur est au fond du vase.

— Le directeur-général d'une de nos grandes administrations financières, à Paris, jouissait, du tems de l'empire, d'un traitement fixe de 50,000 francs par an, et d'une gratification annuelle de 60,000 fr. sur le produit des ventes de caisses, tonneaux, vieux papiers et autres objets hors de service. A la restauration, le directeur-général fut remplacé, et les avantages de son successeur restèrent les mêmes. A la nouvelle du débarquement de Bonaparte au golfe Juan, le ministre des finances donna l'ordre de payer aux employés de la direction les traitemens et gratifications qui leur étaient dûs. Le directeur-général, dans cette triste circonstance, se contenta de toucher le montant de son traitement fixe, et fit abandon, au profit du trésor royal, de la somme qui lui revenait à titre de gratification. De bonnes âmes prétendirent alors que le directeur-général était un hypocrite. Qu'il serait à désirer qu'il n'y en eût jamais que de cette façon-là.

— Voltaire avait dit un jour qu'il était impossible de trouver, dans des fables de La Fontaine, une seule pièce qui fût supportable. On lui remit un exemplaire du fabuliste, on l'apporta à l'examiner de plus près, pour y signaler quelques-uns des vices qu'il lui reprochait. Voltaire, après avoir parcouru avec soin une grande partie du recueil, se contenta de dire avec humeur, en jetant le livre : *C'est un ramas de chefs-d'œuvre*. C'était bien là le cri de la conscience, qui rendait un tardif hommage au mérite du *bon homme*, dont il était obligé de faire l'aveu, après l'avoir méconnu.

* * Où se réfugier, pour ne pas entendre les airs de *Robin des bois* ! Le cuisinier, près de ses fournaux ; le perruquier, en élevant le galant échafaudage de la coiffure de nos dames, fredonnent le chœur des chasseurs. La musique du maître de chapelle du roi de Saxe a les honneurs de l'orgue de Barbarie. Berchoux, l'aimable auteur

de la Gastronomie, dans une boutade contre les Grecs et les Romains de 1795, s'écriait :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ?
Nous dirons avec autant de justice !
Qui délivrera nos oreilles du supplice d'entendre écorcher la musique de Weber ? Qui nous délivrera de *Robin des bois* !

— Le romantisme poursuit le cours de ses triomphes. Malgré le ridicule dont les classiques l'accablent avec tant de justice, malgré les coups qui lui sont portés de toutes parts, son bâtiment est loin de faire eau, comme on le croyait : il poursuit au contraire une marche assurée. De jeunes littérateurs formés à cette détestable école, viennent brûler un grain d'encens sur l'autel du mauvais goût. Le langage romantique les égare : ces idées métaphysiques s'emparent de leurs jeunes têtes, et la route pénible, mais sillonnée de gloire de leurs devanciers, est considérée par eux comme un chemin battu, une route commune, où il n'y a que ronces et épines à cueillir.

Un nouvel opuscule, sortant de cet autre infecté, vient de voir le jour : *Les Montagnardes*, voilà le titre. L'auteur est le jeune *Barginet*, de Grenoble, que certains écarts dans la carrière de la presse périodique, ou des brochures, qui sont pour nous du fruit défendu, avait, pendant quelques instans, éloigné du culte des Muses. Ce jeune homme est Dauphinois. L'amour de son pays lui a mis la plume à la main. Il a voulu décrire les faits miraculeux, les récits aventureux ou héroïques, qui se rattachent à telle ou telle localité : Il était capable de bien faire ; mais le romantisme est venu gâter d'heureuses dispositions. Nous ne voulons faire juger son style et le genre de l'ouvrage, que par une seule phrase : « Un jeune » homme, dit l'auteur, vint avec quelques amis dégoûtés, comme, lui du » breuvage amer des passions, se dé- » saltérer à l'onde limpide des torrens. » *Qui potest capere capiat*, dira peut-être un lecteur. De grâce, relisez, et vous verrez que M. Barginet a voulu tout simplement dire qu'un jeune homme vint, avec quelques amis, goûter le repos des champs et de la solitude. Lais-

sons un autre lecteur se livrer peut-être à un emportement plus marqué, en s'écriant : Méchant auteur, dites tout bonnement qu'il faisait clair de lune. Voilà ce que la langue et le bon sens deviendraient, entre les mains de ces vandales littéraires, si les classiques n'étaient pas toujours à la brèche, pour défendre les principes du grand siècle. Nous nous permettrons, en ce qui nous concerne, d'inviter ces novateurs à priser le bon sens avant toutes choses, et à mettre le sens commun avant la science.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

L'hôtel d'Angleterre était l'asile infect de tous les fripons et des escrocs de jeu, dont la capitale abonde. Cette caverne dangereuse vient enfin d'être fermée, à la grande satisfaction des gens de bien et des pères de famille. Espérons que la voix des hommes sages, qui réclament la fermeture des maisons de jeux, sera enfin écoutée. Pourquoi en effet de pareils désordres ne seraient-ils permis qu'à Paris, et dans les établissemens thermaux, quand ils sont proscrits avec raison, à Lyon, par exemple, et dans toute la province.

C'est à l'autorité à montrer que ce qui est mal quelque part doit être mal partout, et qu'il faut priser la morale publique plus haut que certains bénéfices dont on rougit, parce qu'ils sont le prix de la protection accordée à ce que la loi commande d'empêcher.

— L'Angleterre est le pays des idées bizarres. On nous apprend qu'un élève de Chaptal vient de trouver le moyen de faire du vin avec des marrons. Vignobles de la Champagne et des environs de Bordeaux, votre gloire va pâlir devant un marronnier. Voilà la Grande-Bretagne affranchie du tribut qu'elle payait à vos côteaux célèbres.

— Lucien Bonaparte vient de publier en Amérique une histoire des animaux indigènes des *Etats-Unis*. Il est bon de s'occuper des bêtes, après avoir longtemps tourmenté les hommes. Cette envie est venue un peu tard à M. le prince de Canino. Quel bonheur pour nous, si, au 18 brumaire, il ne se fût occupé que d'histoire naturelle !

— On raconte qu'un boulanger de

Strasbourg partit pour l'armée en 1810. Sur un faux exposé un acte de décès fut dressé en 1817, et sa femme se remaria. Le mari, ayant reparu, n'a pas voulu revendiquer ses droits. Il s'est marié de son côté, comme s'il était libre. L'un et l'autre étant devenus veufs ont contracté une nouvelle union. Cet exemple d'une double bigamie mérite de figurer parmi les événemens les plus bizarres auxquelles a donné lieu cette longue série de guerres européennes.

— Bordeaux a été privé d'entendre le chanteur Martin, parce que ce dernier, suivant ce qu'assure le directeur, aurait élevé des prétentions plus qu'exagérées. Nous qui l'avons entendu, nous pouvons nous faire une idée de la privation qu'ont éprouvée les Bordelais.

TRIBUNAUX.

Nous avons été induits en erreur par le journal dans lequel nous avons puisé l'article relatif à l'affaire de MM. Lombard et le général Bertrand. Nous avions mal à propos annoncé que la cause était continuée à huitaine, tandis que le jugement a été prononcé dans la même séance.

Aujourd'hui nous rétablissons les débats de cette affaire, où le plaignant était peu à son aise, parce que des motifs, que tout le monde pénétrera, lui inspiraient des ménagemens pour le prévenu, qui n'y a répondu que par des dédains insultans. M. Lombard un peu piqué, a déclaré qu'il attribuait les formes dures employées à son égard à l'habitude du despotisme. Le général a répliqué que, depuis douze ans, il avait eu le tems de s'en faire ; au surplus, il a refusé de consentir à la suppression de sa lettre, que demandait M. Lombard, pour consentir lui-même à se désister de sa plainte.

Vous voulez un procès, s'est écrié M. Merilhon, défenseur du général ; eh bien ! vous l'aurez.

Les plaidoiries se sont alors engagées, et ce n'est pas sans étonnement qu'on a vu M. Lombard emprunter le secours de M. Pinet, lyonnais, et avocat à Paris.

Dans l'interrogatoire que le président a fait subir au plaignant, nous avons remarqué quelques expressions qui nous ont paru condamner le parti qu'a pris M. Lombard, de faire un appel à l'opinion, au lieu de former une demande. M. Lombard a répondu à ce reproche, dans sa réplique à M. Merilhon, en rappelant les conclusions que crut devoir prendre M. Jacquinet - Pampelune, procureur du roi près le tribunal civil de la Seine, dans la cause entre les exécuteurs testamentaires de

Bonaparte et le sieur Lafitte, banquier, dépositaire d'un capital de six millions depuis le 1.er juillet 1815. Ce magistrat soutint la nullité du testament, attendu l'état de mort civile du testateur. Au surplus, ses dernières volontés n'étaient pas représentées régulièrement. Les généraux Bertrand et Montholon les ont, dit M. Lombard, engagées dans des archives anglaises.

Il y a mieux, ils ont traité avec M. Lafitte, dont la dette a été par eux réduite à trois millions, en le déchargeant même des intérêts. M. Lombard a craint les fins de non-recevoir, que les tribunaux pourraient accueillir. Il a cru devoir s'adresser à la France, en publiant un mémoire qu'on l'a accusé d'avoir voulu vendre à M. Bertrand : cette imputation est un outrage qu'il croit devoir dénoncer, parce qu'il constitue une diffamation flétrissante.

Au surplus, il est résulté des débats, que le général a reconnu lui-même que M. Lombard ne s'était pas présenté chez lui, mais bien un avocat, nommé Olivier, de sa part. Il est demeuré constant que la condition apposée à la non-publication du mémoire était la reconnaissance des droits et des prétentions de celui que le général Bertrand a dédaigneusement appelé le *garçon tailleur*. Cette désignation, dans la bouche d'un officier supérieur qui doit tout à la fortune, nous a semblé un contre-sens, et une inconvenance du plus mauvais ton. Masséna était sergent, Augerau était maître-d'armes, Suchet était commis-fabricant. La gloire militaire dont ils se sont couverts a caché leur origine prééminente sous les noms des ducs de Rivoli, de Castiglione et d'Albuféra. Ce n'est pas au grand maréchal du palais de Napoléon qu'il convient d'affecter ces dehors aristocratiques.

Le substitut du procureur du roi a pris ensuite la parole, et, croyant rencontrer des torts respectifs dans la conduite des parties, il s'en est rapporté à la sagesse du tribunal, sans prendre aucunes conclusions.

Le général Bertrand a présenté quelques considérations, et a cru devoir citer plusieurs passages du traité des injures. Il a annoncé qu'il avait adressé six exemplaires du mémoire à M. le bâtonnier des avocats de Lyon. M. Merilhon, avocat du *Courrier français*, en donnant ce conseil au général, s'est montré peu charitable envers son confrère, malgré certaine conformité.

Le tribunal, après un délibéré de trois quarts d'heure, a adopté le système du ministère public, a renvoyé le prévenu de la plainte et a compensé les dépens.

Les journaux littéraires de Paris se sont empressés de saisir cette occasion de scandale. L'un d'eux, intitulé l'*Opinion*, a tiré parti de l'expression laudative de M. Lombard, qui avait dit de lui, qu'il était l'un des avocats les plus occupés du royaume. Le gazetier a annoncé que l'avocat le plus occupé avait plaidé contre le général le moins occupé de la France. En effet, M. Bertrand est en non-activité. Une autre

feuille, c'est le *Trondeur*, s'est permise une plaisanterie de fort mauvais goût sur la facilité d'élocution, dont nous savons tous que M. Lombard est doué. Il suppose qu'abordé, après l'audience, par une personne qui le félicitait de sa rare abondance, il répondit : « Depuis trente ans » que je plaide, les paroles sortent de ma » bouche comme la farine d'un moulin. Lors- » même qu'on ne sait pas ce qu'on dit, on » parle toujours. » On voit que l'urbanité n'est pas toujours l'apanage des journaux de la capitale. Nous pensons, au surplus, que M. Lombard aura le bon esprit de mépriser ces plates injures, et de ne pas y répondre. Mais nous craignons que cet incident ne nuise à la cause de son malheureux client, et n'en rende peut-être la solution impossible.

VARIÉTÉS.

Un naturaliste écossais a trouvé le secret de prolonger l'existence des fleurs. Il a su conserver un rosier, pendant trois ans, avec les mêmes roses, qui n'ont éprouvé aucune altération. Parmi les fleurs auxquelles ce naturaliste paraît vivement s'intéresser, il en est une, que le beau sexe perd toujours avec peine, c'est la fleur de la beauté et du bel âge; c'est encore celle d'innocence et de fraîcheur, dont on se montre si jaloux. Il serait bon que ce savant dirigeât de ce côté ses observations.

— Un habile mécanicien des bords de la Tamise, voulant se ménager les plaisirs d'une pêche distinguée, a inventé, pour pêcher les hommes, un filet d'or. Cette méthode entraîne quelque dépense, mais elle est si expéditive et si simple, qu'on se propose d'en faire un usage général dans les trois royaumes. Ce n'est pas dans un pays où la vertu et l'honneur ont jeté, comme dans le nôtre, de profondes racines; ce n'est pas en France, disons-nous, qu'on oserait employer un pareil moyen pour attirer les hommes dans ses filets.

— Un journal hollandais nous apprend qu'on a découvert à Harlem, sous les ruines d'un ancien édifice, et dans une cave, où elles s'étaient parfaitement conservées, 18 presses d'imprimerie: on dit que les poètes et les publicistes

du pays, qui sont peu féconds, ont fait part de ce surcroît de richesses à leurs collègues de Paris, pour qui les presses de la capitale ne suffissent déjà plus.

— Une pièce, dont le titre singulier est fait pour piquer la curiosité, doit être incessamment représentée à Paris au théâtre des Variétés; ce titre est : *Apollon en faillite*, ou *Les trous à la lune*. Pour le coup, MM. les auteurs, celle-ci est trop forte. Scribe a mis les journalistes en scène; Casimir de la Vigne y a traduit les comédiens. Mais qu'avaient fait ces pauvres poètes, pour mériter, ou cet excès d'honneur, ou cette indignité? On le sait, les peintres et les poètes étaient autrefois le type de la misère. Mais, dans ce siècle de spéculation, le génie et le talent sont des marchandises qui entrent dans le commerce, et le *charlatanisme* sait en tenir lieu.

MODES.

La jaune jonquille, en satin ou en crêpe, est la couleur à la mode pour les chapeaux de promenade et de spectacle. Souvent ces chapeaux ont des liserés noirs ou des pattes doublées de velours noir.

Le tour de la forme de quelques chapeaux de satin noir est garni d'une grosse torsade de satin ponceau, dont les bouts se replient par devant, et entourent deux plumets rouges, de plumets de coqs, posés de biais.

Les chapeaux de moire blanche les plus élégants ont la forme un peu basse et garnie de deux volans de blonde, leur passe est très-grande et presque plate. Sur le dessus de la forme est attachée, par une rosette de blonde, une guirlande de roses, de pois de senteur et de violettes de Parme, qui descend jusqu'au bord de la passe, tourne en dessous, et est retenue par une rosette de blonde.

A la représentation donnée, le 1er de février, au bénéfice de Vestris, quelques bonnets de tulle étaient garnis de huit ou dix rosettes de satin et d'autant de plumes blanches ou couleur de rose.

Cette espèce de cordon faisait le tour de la tête; une partie des plumes s'élevait, l'autre prenait une direction opposée.

Un turban de brocard bleu et argent était surmonté d'un oiseau de paradis, dont le corps formait diadème, et dont la tête était engagée dans la torsade. Un autre turban de crêpe rose était, sur le devant, orné d'une agrafe en pierreries.

Une plaque de diamans, abaissée vers le front, ornait plusieurs coiffures en cheveux: sur d'autres, c'étaient de petits bouquets de fleurs d'or et de pierreries.

Tres-peu de fourrures; beaucoup de robes de velours plain bleu, noir, ou ponceau. Des robes de grenadine écossaise, de velours écossais, de cachemire rose. Enfin, des robes de crêpe garnies de blondes et de pattes, rouleaux et rosettes de satin. Des manches courtes à manchettes de blonde, et beaucoup de manches longues en crêpe lisse.

Les hommes, en pantalon collant, bas à coins à jour, brodés en blonde; deux gilets blancs, habit bleu à boutons de métal. (*Journal des Dames.*)

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE 6 février.
Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 septembre 1825. — 99 fr. 98 f. 90 f. 99 98 95 99 fr. 5 c.

Quatre 1/2 pour cent.
Trois pour cent, Jouissance du 22 décembre.
— 65 fr. 45 c. 70 55 65 60.
Rente de Naples, 75 fr. 90 c.
Emprunt royal d'Espagne 49 fr. 172

Du 7.
Cinq pour cent, 99 f. 30 c. 40 c. 45 c. 40 c.
Trois pour cent, 66 f. 5 c. 66 f. 66 f. 10 c.
Rente de Naples, 76 f. 5 c.
Rente d'Espagne, 8 1/4
Emprunt royal d'Espagne, 49 1/2.
Emprunt d'Haïti, 775 fr.
Action de la banque, 2035 fr.

THEATRES.

GRAND-THEATRE.

Leicester ou le Château de Kenilworth, *opéra*.
Les deux Frères ou le Médecin conciliateur, *comédie*.

CÉLESTINS.

Minuit ou la Révélation, *mélodrame*.
La Demoiselle de compagnie ou la Petite école des Vieillards, *vaudeville*.
Le Marchand de Parapluies ou la Noce à la Guinguette, *vaudeville*.

LOTÉRIE.

Tirage de Lyon, du 9 février 1826.
10—30—47—21—1.